

# L'avenir est aux documents d'urbanisme interrogeables, préparons les !

Le document d'urbanisme est un outil de connaissance et de planification du territoire. Il définit les principes d'aménagement, d'urbanisation et de préservation des espaces sur un territoire donné.

## La démarche régionale et partenariale

Les services de l'Etat et les collectivités territoriales en région Centre ont engagé une démarche en faveur de la dématérialisation des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.). Sous l'impulsion de la plateforme régionale d'Information géographique Géo-Centre, un groupe de travail piloté par la DREAL Centre, a réalisé un **cahier des charges type et unique** normalisant la numérisation des PLU.

L'objectif est de **systematiser la numérisation des documents d'urbanisme et notamment celle des PLU, tout en préconisant l'utilisation de ce cahier des charges.**

Il doit être fourni aux cabinets d'études comme une pièce technique du dossier de consultation lorsqu'une commune de la région Centre engage la révision ou la création de son PLU.

## Le respect du cahier des charges garantit :

- la production de données numériques de qualité ;
- la simplification et l'homogénéité des données produites sur l'ensemble d'un territoire ;
- l'intégration dans tous les systèmes d'information géographique.

## Les avantages à disposer de documents d'urbanisme numériques :

- partager l'information**, construire une mémoire collective et pérenne, conserver l'historique ;
- optimiser les échanges d'information** entre services de l'Etat, collectivités territoriales, autres administrations, services consultés, agences d'urbanisme, bureaux d'études, etc. ;
- simplifier l'accès aux documents d'urbanisme**, dans leur gestion, leur suivi (classement, modifications, archivage) et leur mise à jour tout en assurant une plus grande fiabilité de l'information ;
- faciliter l'instruction des actes d'urbanisme** en permettant la connaissance immédiate de l'ensemble des contraintes urbanistiques s'exerçant sur un espace donné et améliorer l'efficacité des centres instructeurs par l'utilisation de l'information géographique au travers d'outils géomatiques adaptés ;
- faciliter la réalisation d'analyses spatiales** sur la destination des sols dans le cadre d'études générales ;
- offrir la possibilité de **communiquer l'information aux particuliers.**

## En quoi consiste la numérisation d'un PLU ?

La numérisation des documents d'urbanisme consiste à mettre en oeuvre les moyens et les traitements nécessaires, afin d'obtenir l'ensemble des documents cartographiques et des textes qui composent le règlement ainsi que les annexes du document approuvé (sous forme numérique).

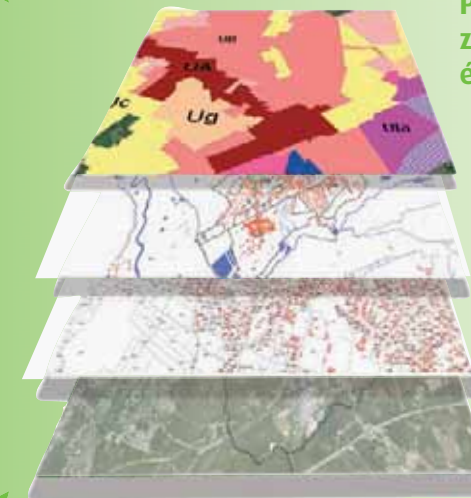
## Qu'est ce qu'un Système d'Information Géographique ?

Un système d'Information Géographique (SIG) est un ensemble de données (parcelles, routes, zonages,...) repérées dans l'espace. Ces données géographiques sont structurées de manière à pouvoir dégager aisément des synthèses utiles à la décision.

## Les PLU dans un Système d'Information Géographique

En offrant la possibilité de croiser d'autres sources de données géographiques aux zonages du PLU ...

SIG : millefeuille de données



**PLU ou CC : identifier, pour tout point du territoire, la zone concernée, son libellé, sa date d'approbation, éventuellement son règlement.**

**Réseaux** : situer précisément le passage de l'ensemble des réseaux et connaître leurs caractéristiques (ex : électricité, eau potable, gaz, assainissement, diamètre d'une canalisation, profondeur, nature du fluide, gestionnaire, ...).

**Cadastre** : connaître en tout point de la commune le parcellaire : numéro, surface, ...

**Photographie aérienne** : faciliter la localisation géographique, apprécier la nature de l'occupation du sol de la commune, communiquer.

... le SIG devient un formidable outil pour la gestion opérationnelle et la prise de décision.

Ex : différentes couches de données

### Directive européenne Inspire

Infrastructure for Spatial Information in the European Community - 2007/2/CE publiée au JOCE le 25 avril 2007

- concerne les communes pour leurs documents d'urbanisme numérisés,
- s'applique aux données géographiques détenues par les autorités publiques (Etat, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics ainsi que « toute personne physique ou morale fournissant des services publics en rapport avec l'environnement »),
- impose de rendre ces données accessibles au public en les publiant sur Internet et de partager des informations géographiques entre les autorités publiques.



Le groupe de travail «Numérisation des PLU», animé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, a associé :

**Région Centre**

- ✓ le secrétariat général pour les affaires régionales
- ✓ la direction régionale des affaires culturelles
- ✓ le conseil régional
- ✓ le GIP Recia

**Département du Cher**

- ✓ la direction départementale des territoires
- ✓ l'agglomération de Bourges Plus
- ✓ le conseil général
- ✓ le syndicat départemental d'énergie

**Département d'Eure-et-Loir**

- ✓ la direction départementale des territoires

**Département de l'Indre**

- ✓ la direction départementale des territoires
- ✓ le conseil général

**Département d'Indre-et-Loire**

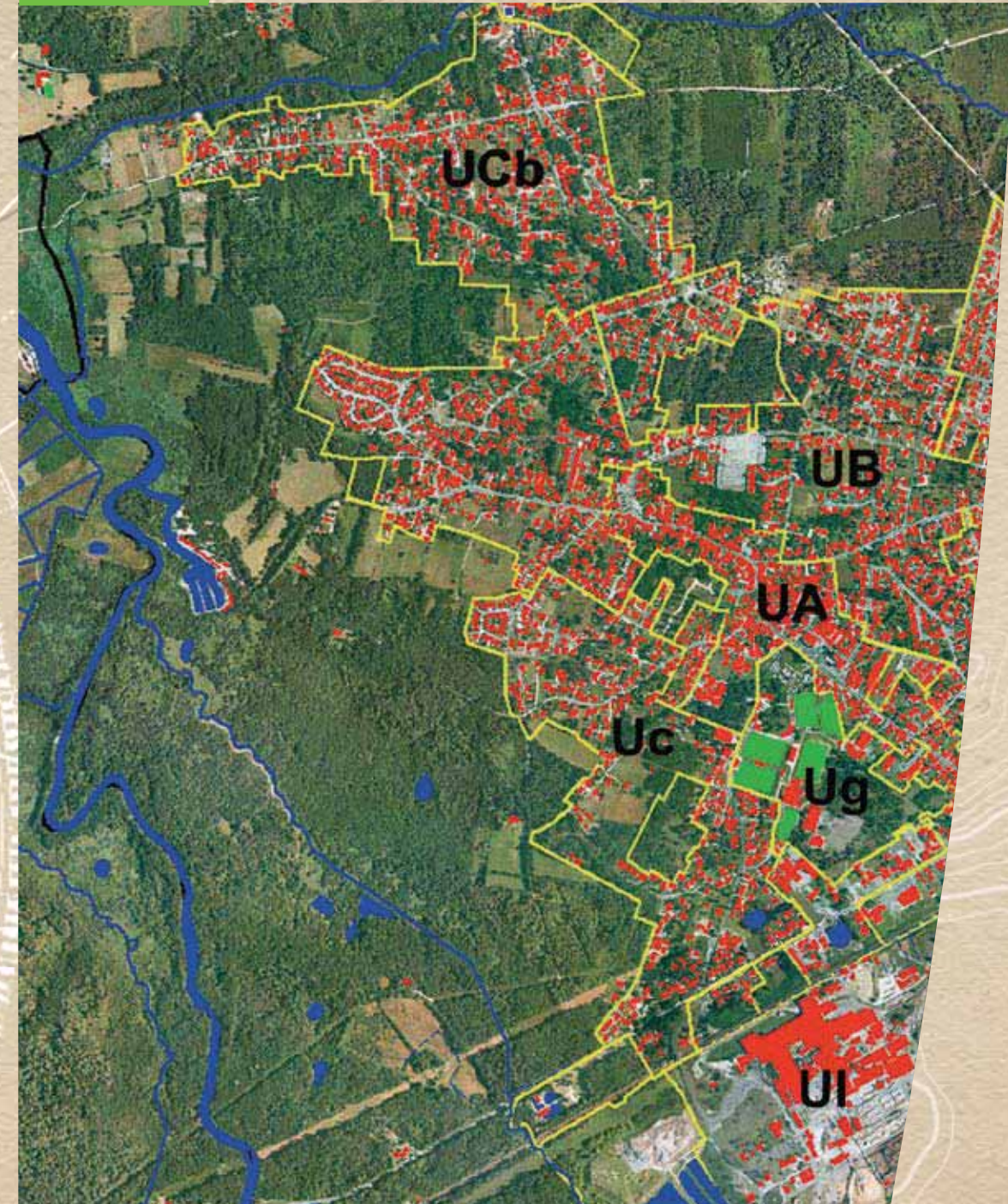
- ✓ la direction départementale des territoires
- ✓ le conseil général

**Département de Loir-et-Cher**

- ✓ la direction départementale des territoires
- ✓ l'observatoire de l'économie et des territoires

**Département du Loiret**

- ✓ la direction départementale des territoires
- ✓ le conseil général
- ✓ l'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise



Retrouvez le cahier de charges régional et les coordonnées de vos interlocuteurs  
sur [www.geo-centre.fr](http://www.geo-centre.fr) - rubrique thématiques - numérisation des PLU

[www.geo-centre.fr](http://www.geo-centre.fr)

